

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 8 avril 2025

Le 8 avril 2025 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 02 avril 2025

Membres présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin,

Membre absent excusé

Estelle Milani (Représentée par Fabien Gallice)

Léa Mollier (Représentée par Karine Mollier)

Maryline Rivollet (Représentée par Christian Girard-Cusin)

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

Zoé HUREL nouvelle employée communale est venue se présenter en début de conseil.

- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 11 Mars 2025**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Céline CAZALS passe en mi-temps thérapeutique pour une durée de 3 mois minimum avec les horaires d'ouverture au public.

- **Décisions prises par le MAIRE**

- Le maire a signé le devis pour le nouveau certificat pour l'envoi en dématérialisé des délibérations à la sous-préfecture avec « CERTEUROPE » en remplacement de « CERTINOMIS » pour une valeur de 348 € HT et 417,60€ TTC pour une durée de 3 ans, le maire a eu 3 propositions différentes.
- Le maire a signé le renouvellement de la convention informatique avec le service informatique des VDD pour une durée de 3 ans.
- La location de la cure a démarré le 19 mars 2025, un couple avec 3 enfants loue le logement.
- Nous avons reçu l'avis officiel favorable pour le classement du terrain de foot.
- Le maire a eu une réunion en sous-préfecture le 3 avril pour le classement de l'ERP « Salle des fêtes » après travaux, l'avis est favorable mais la commune doit avoir :
 - Une attestation de solidité après travaux
- Une attestation de conformité de l'installation des panneaux photovoltaïques
- La demande de devis auprès de DEKRA a été faite, nous sommes en attente de leur retour.

- Le maire a signé l'arrêté de RIFSEEP de Zoé au prorata des heures de présence et a signé son contrat de travail pour une durée de 1 an. (7 heures/semaine)
 - Les 2 Permis de Construire déposés par la commune sont toujours en instruction, le retour de l'ABF est en cours de discussion entre le maitre d'œuvre ABC et les services de l'ABF
 - Le Maire a signé le devis « Climpac confort » pour le programmeur et la cellule déportée pour la climatisation et le chauffage des locaux de la mairie 700,16€ Ht soit 840,19€ TTC.
 - Le maire a signé le contrat de maintenance annuel avec AITRPRO et l'abonnement annuel de redirection des logiciels du pare-feu pour une valeur de 195€ HT soit 234€ TTC
- **Délibération Dématérialisation des actes budgétaires.**

Objet : Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES SUR ACTES BUDGETAIRES

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 8 avril 2025 signée entre :

1) la **Préfecture de l'Isère** représentée par Madame Catherine SEGUIN, Préfète de l'Isère ci-après désignée : le « **représentant de l'État** ».

2) et la **Commune de Saint Albin de Vaulserre**, représentée par son Maire Cédric MILANI agissant en vertu d'une délibération du 8 Avril 2025, ci-après désignée : la « **collectivité** ».

Exposé des motifs :

Cet avenant a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Dispositif :

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

Article 1^{er}

Il est ajouté à la fin de la partie 3 de la convention susvisée un article 3.3 rédigé comme suit :

« ARTICLE 3.3 Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires

3.3.1 Transmission des documents budgétaires de l'exercice en cours

La transmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet.

Le flux qui assure la transmission de l'acte budgétaire comporte, dans la même enveloppe, le document budgétaire ainsi que la délibération qui l'approuve.

Le document budgétaire est transmis sous la forme d'un seul et même fichier dématérialisé au format XML conformément aux prescriptions contenues dans le cahier des charges mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.

La dématérialisation des budgets porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

À partir de la transmission électronique du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de l'exercice doivent être transmis par voie électronique.

Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM ou par tout autre progiciel financier permettant de sceller le document budgétaire transmis.

3.3.2 Documents budgétaires concernés par la transmission électronique

La transmission électronique des documents budgétaires concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur. »

Article 2

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Article 3

Le présent avenant n°1 prend effet à compter du 8 Avril 2025.

- Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

- **Délibération Amortissement des panneaux photovoltaïques**

Fixation de la durée d'amortissement des biens – Budget annexe rattaché M4

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction budgétaire et comptable M4, liée à la gestion des services publics industriels et commerciaux mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Les durées d'amortissement des biens retenues doivent correspondre à leur durée probable d'utilisation.

L'instruction budgétaire et comptable M4 pose le principe de l'amortissement au prorata temporis.

Par délibération 2024-02-05A du 13 février 2024, le conseil municipal a décidé de la création d'un budget annexe rattaché « Energies renouvelables » à compter du 1^{er} janvier 2024 soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M4.

L'installation de panneaux photovoltaïque ayant été réalisée, il convient de fixer la durée d'amortissement de ces biens à compter du 01/01/2025 comme suit :

Compte d'imputation	Dénomination des biens amortissables	Durée d'amortissement retenue
2153	Installations photovoltaïques	20 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2025, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DECIDE

- DE FIXER les durées d'amortissement par catégorie de biens comme indiqué
- DE CALCULER l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation de manière linéaire au prorata temporis conformément aux règles définies par la nomenclature M4
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

*** Délibération subventions aux associations**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de verser les subventions aux associations comme suit :

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, article 65748.

Organisation bénéficiaire	Montant 2025
Comité animation des 3 villages	100,00 € *
Club d'astronomie Les Nuits Magiques	100,00 €
Don du sang	100,00 €
ADMR pont de beauvoisin	150.00 €
Comité d'animation de Saint Albin de Vaulserre	100,00 €
Souvenir Français	100,00 €
AICA (1)	100,00 €
SOU DES ECOLES	200,00€
Foot FC SAV	100.00€
TOTAL	1 050,00 €
(1): Les chasseurs unis (St Jean, St Albin, St Martin, Pont de Beauvoisin)	

* La subvention attribuée au Comité d'animation des 3 villages, ne sera pas versée par mandat, pour la raison suivante ; dans le cadre de l'organisation du cinéma en plein air prévu le 19/07/2025, l'association a choisi le film « chien et chat », le forfait de location du film est majoré d'un montant de 100€ qui sera pris en charge directement par la commune de Saint Albin de Vaulserre. (Soit le montant de la subvention votée)

- **Délibération emplacement food truck chez Filippo**

Autoriser monsieur le Maire à faire les démarches pour autoriser le Food Truck « Chez Filippo » à s'installer le jeudi et le dimanche de 11h à 22h sur le nouveau parking de la cure.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **Délibère** et approuve la demande d'emplacement du Food Truck
« CHEZ FILIPPO » Les Jeudis et dimanches de 11h à 22h sur le nouveau parking de la cure.

Le Conseil Municipal,
Autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Point Nettoyage de printemps et broyage**

Bilan du nettoyage de printemps

- Le nettoyage de printemps a eu lieu le 5 avril 2025 dans les mêmes conditions que l'année 2024. 8 personnes étaient présentes. La route RD 82 a été privilégiée. Malheureusement, beaucoup de déchets ont été ramassés.
- Le broyage aura lieu le samedi 12 avril 2025 à 8h00, avec un dépôt des végétaux à partir du 07 avril 2025.

Les personnes qui le souhaitent sont les bienvenues pour participer au broyage. Néanmoins, M GALLICE, conseiller soulève le fait que des branches sont déposées par des habitants qui ne sont pas de St Albin et se demande si l'année prochaine il ne faudrait pas changer la façon de procéder.



- **Point commémoration du 8 mai**

Lors de la commémoration du 8 mai, la projection du film « Enfin Libre » réalisé par ASPRAE aura lieu à 10h15 (durée environ 40 minutes) avant la cérémonie au monument aux morts vers 11h qui sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité

- **Point Commission**

SIEGA :

Augmentation au 1er juillet 2025 du tarif eau potable de 6,67 centimes d'euro HT/m3

tarif actuel	augmentation	nouveau tarif
1,4742 €	0,0667 €	1,5409 €

Augmentation au 1er juillet 2025 du tarif assainissement de 0,1820 centimes d'euro HT/m3

tarif actuel	augmentation	nouveau tarif
1,7828 €	0,1820 €	1,9648 €

- **Point travaux**

Les travaux de la gare avec l'entreprise « Confort Habitat » :

- Les menuiseries ont été posées le 8 avril 2025
- La PAC sera posée le 18 avril 25 (avec création du socle à la charge de la commune réalisée le 8 avril par Gilbert et Paul)
- l'isolation par l'extérieure et celle des combles sont prévues du 5 au 16 mai 2025.

La création du parking à côté de la cure a été faite le 05 avril par l'équipe municipale et l'entreprise Burille.

La première tonte avec la nouvelle tondeuse a été réalisée par l'agent communale.

- **Questions Diverses.**

Le Club d'Astronomie Nuits Magiques organise une conférence portant sur la naissance des Etoiles et des Planètes à la salle des fêtes de ST ALBIN DE VAULSERRE, le lundi 14 avril 2025 à 20h30

La « chasse aux œufs » du Sou des Ecoles des 3 Villages aura lieu le 13 avril 2025 à la mairie, et au château de Vaulserre.

Le maire a autorisé le comité d'animation de saint Albin de Vaulserre à utiliser la salle du conseil le 17 avril de 14h à 16h et de 20h à 22h pour fabriquer les fleurs du char du comice 2025.

Fin de la réunion à 22h11

Prochain conseil municipal le mardi 06 mai 2025

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



Le Maire,
Cédric MILANI

